



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

Listr.  
RESTREINTE

UNEP/IG.18/INF.5.  
7 février 1980

FRANCAIS  
Original:ANGLAIS

Réunion intergouvernementale des Etats  
riverains de la Méditerranée sur l'état  
d'avancement du Plan d'action pour la  
Méditerranée

Barcelona, 11 - 13 février 1980

PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES

Document d'information

PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES  
Document d' information

1. L'objet du présent document est d'indiquer où en sont les activités entreprises au titre du Programme d'actions prioritaires (PAP) du Plan d'action pour la Méditerranée et de mettre à jour les renseignements figurant aux paragraphes 21 à 26 du rapport d'activité du Directeur exécutif (UNEP/IG.18/3). Le PAP a été défini par la Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la région méditerranéenne tenue à Split en février 1977 et les progrès réalisés ont été examinés à la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée et première réunion des Parties contractants à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs, tenue à Genève en février 1979.
2. Si la responsabilité générale de l'élaboration et de la mise en oeuvre du PAP incombe au PNUE en qualité de secrétariat de la Convention de Barcelone, les tâches courantes de coordination et de surveillance des activités qui s'y rapportent relèvent de l'unité commune PNUD/PNUE établie à Genève. Cette unité, collaborant étroitement avec l'unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, assure la liaison avec un certain nombre d'institutions spécialisées des Nations Unies au sujet des activités qui relèvent du PAP. L'unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée s'occupe des relations avec les Etats méditerranéens et la Communauté économique européenne.
3. On trouvera ci-après un aperçu de ce qui a été fait dans les six principaux secteurs définis à la réunion de Split, à savoir : sources renouvelables d'énergie, ressources biologiques de la mer (aquaculture), établissements humains, gestion des ressources en eau, protection des sols et tourisme.

Sources renouvelables d'énergie

4. Le projet d'assistance préparatoire financé par le PNUD a été mis en chantier le 10 décembre 1979 et pourrait durer six mois. Une société de consultants expérimentée collabore depuis cette date avec le PNUD et le PNUE, qui ont examiné son rapport initial à Genève à la fin de janvier. Les deux organisations ont fait étudier le rapport initial et ses annexes techniques par plusieurs consultants expérimentés connaissant particulièrement bien la question des techniques peu coûteuses d'utilisation et de mise en valeur des sources renouvelables d'énergie.

5. On a défini provisoirement une série d'activités qui concernent principalement la création de petites installations de dessalement de l'eau au moyen de l'énergie solaire, les systèmes photovoltaïques avec installations de stockage permettant de satisfaire une faible demande d'électricité, et l'utilisation de l'énergie éolienne pour pomper l'eau. Il se peut également que l'on définisse des activités de programme concernant l'utilisation de la biomasse. Le programme qui sera adopté comprendra des études orientées vers l'action, des essais et des démonstrations de matériel, la formation de spécialistes et des activités ayant pour but d'intensifier la recherche technologique et de promouvoir ses applications. Il est probable que le programme prendra la forme d'un réseau régional de coopération, qui sera complété par des dispositions concernant la collecte et diffusion systématiques de l'information, probablement par l'intermédiaire d'un réseau auxiliaire.

6. On envisage d'organiser en avril 1980 une autre consultation technique d'experts de la région, puis en juin 1980 une réunion qui examinerait un descriptif de projet. Pendant la période comprise en avril et juin 1980, on prévoit également que des consultants se rendront dans un certain nombre d'Etats riverains pour s'entretenir avec les autorités du schéma provisoire d'un programme de coopération et des contributions que ces Etats pourraient apporter dans le cadre d'un réseau régional de coopération. En outre, les institutions spécialisées compétentes des Nations Unies seront tenues régulièrement au courant de l'état d'avancement du projet.

7. A la fin de la phase préparatoire, on prévoit que le texte provisoire du descriptif de projet sera transmis au PNUD pour qu'il l'examine du point de vue technique et prenne une décision sur les moyens de financer cette activité régionale.

#### Aquiculture

8. Après des consultations approfondies entre le PNUD, le PNUE et la FAO, un autre descriptif de projet concernant un vaste programme régional qui associerait la plupart des Etats riverains de la Méditerranée a été élaboré sous forme provisoire. Le projet prévoit des activités qui tendraient à favoriser le développement rapide de l'aquiculture côtière, ce qui permettrait d'accroître la production de poissons et de crustacés. En particulier, grâce au transfert et à l'adaptation de la technologie, on aiderait à organiser des expériences pilotes sur la viabilité technique et économique des systèmes de culture, à planifier des activités telles que les essais, les démonstrations et la formation sur le terrain, et à entreprendre des petits projets d'aquiculture au bénéfice des collectivités locales. Les facteurs d'hygiène du milieu seront pris en considération avec l'aide de l'OMS.

9. Les observations finales du PNUD concernant le descriptif sont attendues incessamment et, une fois l'examen terminé, on compte que le PNUD décidera de la distribution du descriptif de projet à tous les Etats riverains pour commentaires et approbation éventuelle. Dans l'intervalle, le PNUD a approuvé la désignation d'un coordonnateur de projet, qui a été recruté par la FAO pour une période d'un an au titre d'une phase supplémentaire d'assistance préparatoire.

#### Etablissements humains

10. Les Etats riverains de la Méditerranée ont accepté l'offre des autorités yougoslaves, qui proposaient que le Centre d'activités régionales de Split (CAR/PAP) joue un rôle technique dans certains secteurs déterminés du Programme d'actions prioritaires. Les négociations qui ont eu lieu ces derniers mois ont conduit à définir une étude de faisabilité concernant la réalisation d'un projet de coopération régionale qui aurait pour thème les établissements humains sur les côtes de la Méditerranée. Ce projet est exécuté par le CAR/PAP de Split en collaboration avec le Bureau européen de l'OMS à Copenhague.
11. Le coût total d'une phase préliminaire (50 000 dollars) sera partagé également entre le CAR/PAP de Split, d'une part, et le PNUD et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, d'autre part.
12. Le projet comprendra une série de missions techniques exécutées par trois consultants en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'hygiène du milieu, qui se rendront dans les Etats riverains de la Méditerranée ayant exprimé le désir de participer au projet. Les consultants devraient ensuite rédiger deux documents sur la question des établissements humains en Méditerranée, documents qui seront étudiés en détail par une réunion d'experts gouvernementaux que le CAR/PAP convoquera et organisera à Split en juin 1980. Selon les résultats de cette réunion, il devrait être possible de déterminer si l'on dispose des éléments nécessaires pour formuler et éventuellement exécuter un programme de coopération régionale dans le domaine des établissements humains.

#### Gestion des ressources en eau

13. Il convient de faire observer tout d'abord qu'à la suite de consultations techniques plus poussées avec les institutions spécialisées des Nations Unies, les indications données au paragraphe 26 du rapport d'activité du Directeur exécutif (UNEP/IG.18/3) ne sont plus valables. Il a été décidé en effet de revenir à la conception initiale selon laquelle la protection des sols et la gestion des ressources en eau doivent être considérées comme des questions distinctes, même si l'on apprécie pleinement la relation qui existe entre elles.
14. Des consultations ont eu lieu ces derniers mois au sujet des moyens de lancer un projet régional concernant la gestion des ressources en eau dans la région méditerranéenne. On se propose de concentrer les activités sur quelques thèmes de recherche appliquée qui présentent un intérêt commun pour un bon nombre d'Etats riverains. Après des consultations techniques entre le PNUD, le PNUD et l'UNESCO, on a retenu provisoirement les thèmes ci-après :

- a) les effets du tourisme sur la quantité et la qualité des ressources en eau et les problèmes opérationnels qui en résultent;
  - b) l'utilisation des eaux salées et des eaux résiduelles pour l'agriculture, compte tenu éventuellement des résultats des projets de recherche fondamentale déjà exécutés;
  - c) l'utilisation des eaux recyclées pour des usages industriels ou d'autres usages qui n'exigent pas de l'eau potable;
  - d) les problèmes posés par les sédiments dans les réservoirs, les canaux de drainage et les ouvrages hydrauliques;
  - e) le dessalement de l'eau de mer et son coût par rapport à celui d'autres possibilités.
15. On envisage pour commencer de convoquer une réunion interorganisations à laquelle participeraient les organismes des Nations Unies qui ont des responsabilités particulières touchant les différents aspects de la gestion des ressources en eau.

#### Protection des sols

16. A la suite de consultations détaillées avec la FAO et l'UNESCO, deux manières distinctes d'aborder la question de la protection des sols sont à l'étude.
17. La première proposition concerne une étude systématique d'un consultant de la FAO, qui rassemblerait des informations détaillées sur les processus d'érosion des sols dans les Etats riverains, déterminerait les activités et dispositions institutionnelles voulues pour combattre l'érosion des sols au niveau régional et suggérerait le genre de facteurs de production requis pour mobiliser les ressources et le financement nécessaires à un projet régional dans ce domaine. Les conclusions du consultant seraient étudiées par une réunion d'experts gouvernementaux des pays de la région, avec la participation des organisations internationales appropriées.
18. La deuxième proposition serait axée sur les problèmes découlant du transport de sédiments dans les zones côtières, qu'ils soient d'origine humaine ou naturelle. Une expérience considérable a été acquise à cet égard dans le Delta du Nil, où un projet de grande envergure pour lutter contre l'érosion côtière est en voie d'exécution. Un certain nombre d'autres Etats se heurtent à des problèmes d'érosion côtière sous diverses formes. Il s'est notamment révélé nécessaire de déterminer les effets du transport de sédiments dans le cadre de l'analyse ayant pour but d'arriver à prendre des décisions d'investissement dans les zones côtières. Il a donc été proposé qu'un consultant de l'UNESCO entreprenne une évaluation intensive de ces problèmes dans la Méditerranée. Un petit groupe de travail, dont les membres appartiendraient aux pays méditerranéens, reverrait ensuite le rapport du consultant et ferait des recommandations en vue d'un projet régional.
19. Les moyens par lesquels ces deux propositions parallèles devraient être mises en oeuvre et la mesure dans laquelle il serait opportun de les combiner sont actuellement examinés de près par le PNUD et le PNUE.

Tourisme

20. Un certain nombre de propositions ont été faites à titre indicatif pendant l'année écoulée en vue du lancement d'activités régionales en matière de tourisme. Il y a eu notamment examen attentif par le PNUD/PNUE et l'OIT d'un avant-projet concernant le tourisme qui n'altère pas le tissu social. En outre, l'Organisation mondiale du tourisme a récemment commencé une enquête auprès des services du tourisme dans les Etats riverains de la Méditerranée en leur demandant quelles étaient leurs principales préoccupations concernant les activités prioritaires; l'enquête se poursuit. D'après les conclusions qui en seront tirées, on espère formuler un premier projet d'activité régionale répondant aux critères appliqués dans la mise en oeuvre de ce genre d'entreprise.
  
21. Quant aux prochaines dispositions à prendre dans les trois secteurs précédents (gestion des ressources en eau, protection des sols et tourisme), le PNUD continuera à appuyer les initiatives d'exploration de programme; cependant, les propositions d'assistance préparatoire devront être examinées chacune selon l'intérêt qu'elle présente et en fonction des activités en cours ou envisagées appuyées par les Nations Unies dans des domaines connexes. Ces propositions seront aussi subordonnées à la fixation de priorités globales par les gouvernements intéressés et aux ressources dont le PNUD disposera pour les programmes régionaux.